



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE
PREVENTIVE DES EQUIPEMENTS SCENIQUES
DANS LE DOMAINE ELECTROMECHANIQUE DE
L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL**

**DÉCISION N° DM-24-213
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Philippe Manach, dont le siège social est situé 11 bis, rue Scribe – 75 009 PARIS – pour la prestation de maintenance préventive des équipements scéniques dans le domaine électromécanique de l'auditorium Jean-Pierre Miquel ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Philippe Manach, dont le siège social est situé 11 bis, rue Scribe – 75 009 PARIS – un contrat pour la prestation de maintenance préventive des équipements scéniques dans le domaine électromécanique de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 8 820 € (huit mille huit cent vingt euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240703-lmc1H12134H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/07/2024 Date de Publication : 04/07/2024
--